GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

Etablissement Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2019-04-09_1360

Avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Câble A

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 19h25 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 3 avril 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	X		A
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	X		A
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Repr.	M. Afflatet	A
Orly	M.	ATLAN	Thierry	X		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Repr.	Mme Lefebvre	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	X		A
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	X		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	A
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	X		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Repr (3)	M. Nicolle	
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	X		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Repr.	M. Le Bohellec	P
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	X		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	X		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	X		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	X (2)		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	X		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	X		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Leurin Marchaix	A
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	Mme Veyrunes	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Repr.	Mme Lorand	P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	X (2)		P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	X		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	X		A
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	X		C
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	X		A
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X (1)	Mme Janodet (2)	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	X		A
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	X		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	M. Yebouet	P

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	X		A
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr.	M. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	A
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	M. Decrouy	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	X		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	X		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	X		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	X		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	X		P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr.	Mme De Comarmond	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	X		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	X		A
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	X		A
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	X		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	X (3)		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	X		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	X		A
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Tmimi	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	X		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	A
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	X		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	M. Marchand	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	X		A
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Girard	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	X		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	X		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	X		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	X		A
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	X		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	X (1)	M. Daudet (2)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Lipietz	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	X (2)	M. Berenger (1)	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Bouyssou	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	X		P

1) Jusqu'à la délibération n° 1336
2) A partir de la délibération n°1337
3) Jusqu'à la délibération n° 1356

Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	**Présents**	**Absents**	**Absents représentés**	**Votants**
1334 à 1336	58	8	26	84
1337 à 1356	59	6	27	86
1357 à 1377	58	8	26	84

Exposé des motifs

Préambule

Initié dès 2008, le projet de liaison Créteil -Villeneuve St George s'est traduit, après de nombreuses études d'analyses comparatives, par le choix d'une solution de desserte par câble. Le projet consiste en une liaison en télécabine monocâble d'une longueur totale de 4,5 km environ et comportant 5 stations dont 3impactant le territoire de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre en terme d'implantation ou de desserte proche (Temps durables à Limeil-Brévannes, Emile Zola à Valenton et Bois Matar à Villeneuve-Saint-Georges).

Cette liaison par câble constitue un transport collectif à part entière, articulé avec les autres modes et intégré à la tarification francilienne.

Il traverse les communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, toutes situées dans le département du Val-de-Marne (94).Le projet permet le franchissement de la plateforme de trains de fret, de la ligne à grande vitesse, des routes nationales N6 et N406, la route départementale D 60.Il permet également de s'affranchir des problèmes de topographie du site : les communes de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges sont situées en hauteur sur un plateau, contrairement à Créteil dont le relief est relativement plat.

Ce projet est pleinement compatible avec les orientations prises dans le Schéma directeur régional d'Ile-de-France de 2013 (approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013) qui cite le principe d'une liaison de transport public entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges avec une mise en service d'ici 2030.

Ile-de-France Mobilités conduit actuellement les études préalables. La région Île-de-France et le département du Val-de-Marne financent les études liées au projet, au travers du Contrat Particulier Région-Département.

L'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, avec ses communes membres concernées par le projet Créteil et Limeil-Brévannes, ainsi que l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et ses communes concernées par le projet de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges soutiennent le projet et sont associées aux études en cours.

Le projet de liaison par câble entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

Les objectifs de la liaison par câble entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges visent notamment à :

- désenclaver les quartiers de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ;
- créer une liaison directe et attractive en transports collectifs entre ces quartiers et Créteil, pôle de destination majeur à l'échelle locale ;
- accorder ces quartiers aux transports structurants à l'arrêt multimodal Créteil Pointe du Lac :
  - dès aujourd'hui : accès à la ligne de métro 8 pour les déplacements radiaux vers Paris, accès à la ligne de bus 393 (en site propre) pour les déplacements tangentiels vers d'autres bassins du Val-de-Marne ;
  - en 2024 : par une correspondance avec le réseau Grand Paris Express dont une gare est prévue à l'horizon 2024 à Créteil L'Echat ;
- offrir un mode de transport adapté aux enjeux du territoire, innovant et attractif.

De plus, le projet de câble A s'articule avec le projet de la Tégéval, coulée verte de l'interconnexion des TGV pour les piétons et les cycles non motorisés entre Créteil et Santeny.

Le projet de Cable A est soumis à enquête publique du 25 mars au 11 mai 2019, occasion pour les habitants de s'informer sur le projet et de donner leur avis avant le début des travaux. Au regard de la pertinence du projet pour franchir les coupures urbaines fortes et de son intérêt pour l'amélioration de la desserte en transport en commun de certains quartiers de notre territoire, il est proposé de soumettre à l'avis du Conseil Territorial la contribution jointe et d'adopter la délibération suivante.

ABLON-SUR-SEINE | ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE | L'HAŸ-LES-ROSES | LE KREMLIN BICÊTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VIEILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS | VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le déroulement de l'enquête publique préalable à la réalisation du projet du câble A se déroulant du 25 mars au 11 mai 2019 ;

Considérant l'intérêt général du projet de câble A pour la desserte du territoire Grand-Orly Seine Bièvre et plus particulièrement de la Ville de Valenton et du quartier du Plateau à Villeneuve-Saint-Georges, considéré comme la seule solution de desserte possible pour répondre aux besoins et aux caractéristiques de nos territoires ;

Considérant l'intégration urbaine et paysagère du projet élaborée avec les collectivités depuis le début des études, à savoir 10 ans ;

Considérant la conformité du projet du câble A avec les ambitions du projet du territoire d'offrir au territoire des transports structurants et de proposer une mobilité alternative à la voiture solo ;

Entendu le rapport de Mme Christine Janodet ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Approuve la contribution des Villes de Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à l'enquête publique préalable à la réalisation du projet de téléphérique urbain - Cable A, jointe à la présente délibération

2. Donne un avis favorable sans réserve dans le cadre de l'enquête publique du projet du câble A

3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote : Pour 66 – Contre 1 – Abstentions 17

A Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2019
Le Président

EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 avril 2019 ayant été publiée le 17 avril 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Contribution des Villes de Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à l'enquête publique préalable à la réalisation du projet de téléphérique urbain - Cable A

1. Un projet attendu depuis 10 ans

Le projet de câble A a été initié en 2008 par l'étude de préfiguration de la Ville de Limeil-Brévannes puis par celle de préfaisabilité du département du Val-de-Marne en 2010.
L'étude s'est notamment intéressée aux différents modes de transports par câble aérien envisageables (3S, monocâble, etc.) et à l'insertion de la ligne. Le dossier d'émergence a proposé un tracé incluant 5 stations et un mode télécabine monocâble.

Sur la base de ce dossier d'émergence, le département du Val-de-Marne a organisé une consultation des habitants de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges en septembre et octobre 2013. Quatre réunions se sont tenues entre le 23 septembre et le 25 octobre 2013 pour informer et recueillir l'avis des habitants.

Les études ont été reprises par Ile-de-France Mobilités en 2013. Elles ont été complétées par d'autres études afin de vérifier si d'autres solutions que le câble pouvait être mises en place. Le téléphérique urbain est apparu, au regard des contraintes topographiques et urbaines, comme la meilleur solution en terme d'offre au meilleur coût.

De nombreuses réunions publiques ont eu lieu tout au long du projet sur les communes concernées par le projet du câble A. La concertation préalable portant sur le Câble A - Téléval, projet de téléphérique urbain entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, s'est déroulée du 26 septembre au 28 octobre 2016. Un site internet dédié au projet, http://www.cable-a-televal.fr/ a été mis en place par Ile-de-France Mobilités. Ce temps de concertation a permis d'informer sur le projet et de recueillir l'avis des publics concernés (88% d'avis favorables recueillis à cette occasion). Depuis 2013, des réunions techniques ont eu lieu pour affiner les éléments techniques soulevés.

Fin 2018, d'autres réunions ont eu lieu afin de permettre à Île-de-France Mobilité de présenter, à toutes les parties prenantes, les avancées des études qui ont été menées depuis la fin de la concertation préalable, en vue de l'enquête publique. Chaque étape de concertation s'est traduite par une forte mobilisation de la population et des différents acteurs du territoire. La création d'un collectif appelé « Vite le Téléval » témoigne d'ailleurs de la forte attente de la population face à ce projet.

Au final de ces 10 années d'études et de concertation, toutes les études ont montré que le transport par câble est la solution la plus pertinente du fait des contraintes du tracé. Elle est la seule à même d'offrir un service de transports de qualité et performant, au meilleur coût au regard des configurations du territoire.

2. Le câble, la seule solution pour répondre aux besoins de mobilité des habitants du territoire

Le choix d'une liaison par câble répond parfaitement aux caractéristiques particulières de notre territoire traversé par de nombreuses coupures (faisceaux ferroviaires, infrastructures routières) et au relief marqué, générant des zones enclavées éloignées des réseaux de transports lourds où la desserte bus ne parvient plus à répondre de façon efficace aux besoins de desserte et de rabattement.

Aucune autre solution que le téléphérique urbain n'est à même d'apporter la même offre au regard des caractéristiques du site traversé (une fréquentation journalière estimée entre 6 000 et 14 000 utilisateurs par jour, une fréquence toutes les 30 secondes, 17 minutes de temps de parcours entre

les deux stations les plus éloignées du tracé) et les mêmes solutions à un coût comparable, environ 132 millions d'euros, tout compris (études, travaux, cabines, requalification des espaces publics).

La desserte actuelle du territoire s'effectue par un réseau de lignes de bus, qui souffre aujourd'hui de la congestion routière, qui ralentit sa vitesse commerciale et donc l'offre proposée.
Ce projet permettra à terme de connecter de nombreux quartiers au réseau de transports collectifs magistral (RER et métro) et au reste du territoire.

Pour rappel, l'analyse des migrations alternantes (déplacements quotidiens entre lieu de domicile et lieu de travail ou d'études) des communes du plateau (Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges) montre que près de 75 % des actifs résidant dans ces communes quittent ce territoire pour accéder à leur emploi. 40 % des scolaires résidant quittent le territoire pour accéder à leur lieu d'études.

Stratégique, pour les territoires de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges, ce projet viendra desservir des quartiers « politique de la ville » et des secteurs en rénovations urbaines, où à ce jour les transports collectifs sont sur-sollicités et ne peuvent répondre convenablement aux besoins des habitants :

- Plusieurs quartiers prioritaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Lutèce- Bergerie, Polognes - Centre-Ville - Saint-Martin sur la commune de Valenton ; Le Quartier Nord et Le Plateau sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Secteur de renouvellement urbain Joliot Curie à Valenton ;
- ZA PME-PMI à Valenton, pour 2019-2020, à proximité du collège intercommunal ;
- Zone d'activités située à l'Est de la ZAC Pologne à Valenton ;
- ZAC La Pologne à Villeneuve-Saint-Georges (avec une programmation de logement et un espace commercial).

Chaque station couvre une zone de desserte de 500 m autour de sa position. Sur cette base, au regard des projets urbains des territoires traversés, ce projet desservira 25 100 habitants et 6 900 emplois à l'horizon 2020, soit une moyenne de 6 220 habitants et emplois par station.

Avec le câble A, l'amélioration des temps de parcours va diminuer le temps passé dans les transports et améliorer les conditions de vie, d'accès à l'emploi facilitant l'accès au pôle économique, universitaire et administratif de Créteil.

Ce projet est attendu par la partie de notre population la plus défavorisée qui est captive des transports en commun mais qui ne bénéficie aujourd'hui que d'une offre de transports collectifs limités (bus).

3. Une insertion urbaine et paysagère travaillée, gage d'une acceptabilité facilitée du projet

L'emprise du tracé du projet traverse certaines zones particulièrement importantes en termes de continuité écologique au niveau local et régional. Le secteur compris entre le parc départemental de la Plage bleue et le cimetière communal de Limeil-Brévannes (correspondant au projet de la Tégéval) est une continuité écologique locale à préserver.
Le projet du câble A suit le tracé de la Tégéval, et la survole directement sur un linéaire d'environ 1 400 mètres, du quartier des Temps Durables jusqu'à la station Emile Combes, sur le plateau Briard.

L'enjeu de préservation des terres agricoles et des espaces verts exprimées par les collectivités du territoire ont été entendus par IDFM et pris en compte. L'insertion paysagère du projet a donc été travaillée afin de prendre en compte la Tégéval, la desserte du parc de la Plage bleue et le parc Saint-Martin notamment.

16 millions d'euros, issus de l'enveloppe globale de 132 millions dédiés au projet, sont dédiés aux accompagnements écologiques en compensation du projet. Ces mesures s'additionnent aux investissements du Département et de la Région pour la réalisation de la coulée verte Tégéval.

La mise en place de stations soit en rez-de-chaussée, soit en étage (R+1) permet une adaptation au plus près des spécificités des sites. Ainsi, un travail fin a été mené par IDFM concernant l'implantation des stations comme sur notre territoire pour les stations :

- Emile Zola pour garantir son accessibilité, son intermodalité avec la ligne K et la préservation du parc Saint-Martin ;
- Bois Matar en se basant sur une station compacte préservant la transparence des vues et limitant la consommation d'espace agricole.

Sur certains tronçons du tracé, le niveau de la ligne a été relevée, pour augmenter la distance entre les cabines et les habitations voisines, afin de limiter les vues.

Des études acoustiques ont été réalisées pour quantifier les impacts sonores du projet par rapport au respect des seuils réglementaires. Les solutions de confinement acoustique des stations et l'optimisation de la motorisation tous deux présentés dans le dossier d'enquête publique par IDFM a permis depuis la garantie du respect de ces seuils sur l'ensemble de la ligne. La performance acoustique du projet fera partie des points sur lesquels les futurs concepteurs réalisateurs seront attendus. Ils devront s'engager sur l'atteinte d'objectifs chiffrés. A cette fin, des campagnes acoustiques seront effectuées avant et après la mise en service du câble A.

Enfin, le profil du câble, la position des pylônes ont été optimisés pour faciliter l'insertion du projet.

Pour les villes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ainsi que pour l'EPT, l'acceptation de ce projet passe par l'ambition d'avoir un transport de qualité et innovant mais également esthétique, respectueux des espaces habités, des espaces verts et agricoles pour concilier au mieux urbanité et paysage. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les communes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges sont pleinement satisfaites des solutions retenues par IDFM en collaboration avec elles, les habitants et l'ensemble des partenaires du projet.

4. Une intermodalité conforme aux attentes du territoire

Offrir aux usagers des offres de mobilités qui s'articulent et se coordonnent est une nécessité pour répondre à la diversité des échelles de déplacements des usagers : locales, départementales et régionales. Il convient donc que le câble A s'intègre dans un maillage intermodal. La mise en œuvre du téléphérique s'accompagnera aussi de l'apaisement de la voirie et de l'aménagement des espaces publics redonnant une plus grande place aux modes actifs (marche et vélo).

Concernant le vélo, le projet s'intègre dans le réseau cyclable prévu par le SDIC (Schéma départemental des itinéraires cyclables) du département du Val-de-Marne par la position des stations, qui croisent des itinéraires cyclables en projet, notamment les itinéraires 23 (Tégéval), 8 et 17. Grâce à ces connexions, le câble A est notamment accessible depuis Villeneuve-Saint-Georges, Sucy-en-Brie et Crosne, via le parc départemental de la Plage Bleue et le parc Beauregard. Conformément au Schéma Directeur du Stationnement Vélos (SDSV) établi par Ile-de-France Mobilités en 2011, des consignes Véligo et des arceaux à vélos seront installés à proximité de chaque station du Câble A. Les cabines sont également aménagées pour pouvoir recevoir des vélos.

Pour les cheminements piétons, le câble A intègre des aménagements favorables à la marche par la création de cheminements piétons en continuité des espaces verts, le réaménagement de carrefour, la requalification de la ruelle de Paris, la création de passages piétons. Le projet du câble A est également articulé avec le projet d'aménagement de la coulée verte de la Tégéval, afin de favoriser l'accessibilité et la continuité des itinéraires modes actifs.

L'arrivée du téléphérique également s'accompagnera de la restructuration du réseau bus (lignes de bus J1, J2, K, G1, G2, O2). Le rabattement vers les stations, un schéma de restructuration de l'offre de bus sera défini environ un an avant la mise en service du téléphérique.

Au-delà de sa construction, la gestion du câble A sera un des maillons déterminant de la performance de cette nouvelle chaîne intermodale, offrant une alternative performante aux modes motorisés routiers, avec une offre utilisable 355 jours/an, de 5h30 à 1h, calée sur les horaires du métro 8.
Dans le cadre de son projet de territoire en cours, Grand Orly Seine Bièvre porte le souhait que les conditions de rabattement tous modes (bus, modes actifs – vélo et marche - et véhicule motorisés, trottinettes, etc.), soient satisfaisantes, dans une logique d'itinéraires et de complémentarités, notamment pour les habitants des communes n'ayant pas accès à des lignes de transports en commun structurantes.

Conclusions

Le projet de câble A est un projet d'intérêt général pour le territoire de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, les communes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges. Il est la seule solution possible pour répondre aux besoins et aux caractéristiques de nos territoires.

Attendu depuis 10 ans, ce dernier permettra de désenclaver de nombreux quartiers et de proposer une mobilité alternative à la voiture et un outil de rabattement performant vers les réseaux ferrés.

Ce projet de téléphérique, débattu en continu avec les collectivités et les habitants, sera à même de lever de nombreux verrous en terme de mobilité et de redonner du liant et du lien à une frange de notre territoire.

L'intermodalité, intégrée aux réflexions du câble A, constitue un élément primordial pour répondre aux besoins des usagers afin de mettre en œuvre un système de transport global autour de ce projet (restructuration du réseau bus, développement des aménagements de réseaux cyclables maillés, service à la mobilité, stationnement vélo en quantité, place de la voiture solo, etc.).